

Document d'information supplémentaire

Description du programme de certification CSA G401

Le présent programme de certification s'adresse à toute entreprise qui souhaite faire reconnaître par le BNQ la conformité des tuyaux en tôle d'acier ondulée selon les exigences de la norme de produit CSA G401 (par contre, les tôles fortes sont exclues des exigences du programme de certification).

Ce nouveau programme de certification sur les tuyaux en tôle d'acier ondulée remplace le programme de certification NQ 3311-100.

Les exigences du programme de certification comprennent l'ensemble des exigences présentées dans les documents suivants :

- la norme CSA G401 *Tuyaux en tôle ondulée* [www.shopcsa.ca] (les tôles fortes sont exclues des exigences du programme de certification);
- le protocole de certification BNQ 3311-910 qui inclut le document *Exigences de certification CSA G401* [www.bnq.qc.ca];
- Le fascicule de documentation BNQ 9902-001 *Certification de produits, de processus et de services – Règles de procédure générales* (téléchargeable gratuitement dans le site Web du BNQ [www.bnq.qc.ca]).

Le protocole de certification est un document où sont précisées les modalités d'interventions particulières du BNQ. Elles définissent les conditions de délivrance et de maintien du certificat de conformité et précisent les critères de contrôle du respect de chaque exigence décrite dans la norme. Le document *Exigences de certification CSA G401*, qui est joint au protocole de certification, spécifie les preuves documentaires que l'entreprise doit fournir et apporter, aux endroits appropriés, les précisions dont elle doit tenir compte pour démontrer la conformité aux exigences.

Pour sa part, le fascicule de documentation BNQ 9902-001 établit les règles de procédure générales propres au BNQ en matière de certification. Ces règles sont génériques et complémentaires au protocole de certification.

Une visite menant à la certification est faite et, lorsque toutes les exigences du programme sont respectées, le certificat de conformité est délivré.

Par la suite, au cours du cycle de certification de 2 ans, des visites de contrôle périodiques sont faites afin de s'assurer du maintien de la conformité aux exigences de la norme.

Personne à joindre pour de plus amples renseignements :

Benoit Houde, ing.
Bureau de normalisation du Québec
333, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4C7
Tél. : 418 652-2238, poste 2668
Tc : 418 652-2292
Courriel : benoit.houde@bnq.qc.ca